



Charte des bonnes pratiques

Préambule

L'association Vivre à Argentré a pour objectif principal d'améliorer la qualité de la vie à Argentré et plus particulièrement :

- de développer une stratégie visant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement en général et plus particulièrement des milieux naturels argentréens et de l'eau ;
- de sensibiliser toutes les personnes, et plus particulièrement les enfants et les jeunes, à la protection de la nature sous toutes ses formes ;
- ...

A cet effet, son conseil d'administration a adopté la présente charte qu'elle s'engage à mettre en œuvre dans ses diverses interventions et notamment dans l'ensemble des travaux conduits au Jardin du Hill :

- en agissant toujours en faveur du développement durable ;
- en respectant l'environnement ;
- en promouvant ces deux principes fondamentaux grâce à des actions pédagogiques vers le grand public et notamment vers les enfants (scolaires en particulier).

En application de ces principes, les membres de l'association mettront en œuvre le « jardinage au naturel » aussi bien pour la création du potager ou du verger et leur entretien régulier, ainsi que pour tous les autres espaces sur lesquels ils seraient appelés à intervenir. Cela se traduira notamment par :

- l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse sauf éventuellement ceux autorisés par la loi ;
- l'utilisation et la promotion des techniques proches de la permaculture :
 - utilisation de grelinettes et d'outils à dents afin de préparer les sols pour les plantations ou les semis sans les déstructurer ;
 - rotation régulière des cultures ;
 - association de cultures complémentaires ;
 - compostage systématique des déchets végétaux et réutilisation du compost dans les différentes cultures ;
 - paillage des sols afin de lutter contre les herbes indésirables et de conserver l'humidité ;
 - utilisation des préparations naturelles (orties, consoudes, prêles, ...) afin de protéger les plantes contre les insectes indésirables ou les diverses maladies ;

- culture, promotion et échanges de certaines variétés anciennes de légumes ou de fruits ;
- récolte de graines en lien avec la grainothèque de la Bibiothèque ;
- culture de plantes sauvages à caractère aromatique ou médicinal ;
- mise en place de techniques favorisant le développement d'auxiliaires (hôtels à insectes par exemple) ;
- arrosage des plantes à partir des ressources naturelles existant dans le Jardin du Hill ;
-

Pour la mise en valeur de ces principes et de ces actions, l'association se propose :

- d'organiser au moins une manifestation annuelle d'accueil et d'information ouverte au grand public ;
- de transmettre le savoir sur les techniques de jardinage, dans ce jardin, tout au long de l'année ;
- de répondre, en fonction de ses possibilités, aux demandes d'interventions qui seraient formulées notamment par les écoles de la commune ;
- de procéder à des affichages réguliers d'informations sur les sites concernés ;
- d'inscrire dans son site Internet les actions engagées.

La présente charte a été adoptée par le conseil d'administration de l'association à l'unanimité des membres présents le 11 mai 2017.

Le président de l'association
Maurice TIREAU